

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 février 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 11 février 2013.**

**2013 R. 3 G** - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 29 janvier 2013 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Conseil d'administration) :

Mme Danielle FOURNIER en remplacement de M. Yves CONTASSOT, désigné le 24 septembre 2012, démissionnaire.